



recensement  
agricole  
2010

### Une main-d'œuvre très présente à l'image de la puissance agricole de la région

*Avec 48 900 actifs réguliers, la population agricole est bien représentée dans le Centre en comparaison des autres secteurs d'activité et se situe dans la moyenne nationale s'agissant des actifs agricoles.*

*La main-d'œuvre est surtout familiale avec une prédominance des chefs d'exploitation alors que les salariés et saisonniers sont davantage présents dans le domaine des cultures spécialisées.*

*En dix ans, la productivité du travail a augmenté, en lien avec une mécanisation accrue. La pluriactivité concerne près d'un tiers des exploitants mais s'est peu développée depuis 2000.*

*A contrario, la part des conjoints des chefs d'exploitation ne travaillant pas sur les exploitations a progressé et atteint 56 %.*

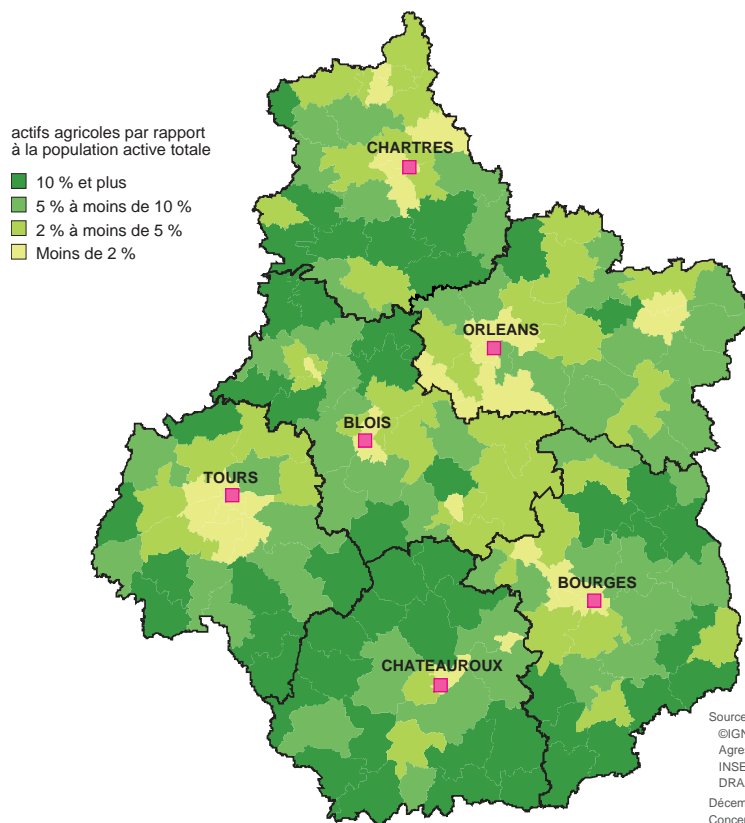
*Enfin, l'âge moyen des chefs d'exploitation a augmenté alors que la proportion de femmes chefs d'exploitation reste stable à 20 %.*

### Les actifs agricoles sont bien présents en région Centre

Avec 48 900 actifs, la population active agricole reste conséquente dans la région, elle représente 4 % de la population active régionale. Néanmoins, de fortes disparités territoriales se font jour : les taux d'actifs agricoles les plus élevés se rencontrent dans les départements du sud, Indre et Cher avec respectivement 9 % et 6 % alors que les taux les plus faibles concernent le nord de la région.

Pour certains cantons du Cher et de l'Indre, on comptabilise plus de 25 % d'actifs agricoles. En comparaison des autres secteurs d'activité, l'agriculture se classe, dans le Centre, en 9<sup>e</sup> position en termes d'actifs derrière le secteur des transports mais devant les activités scientifiques et techniques et devant l'hébergement-restauration.

Répartition de la population active agricole

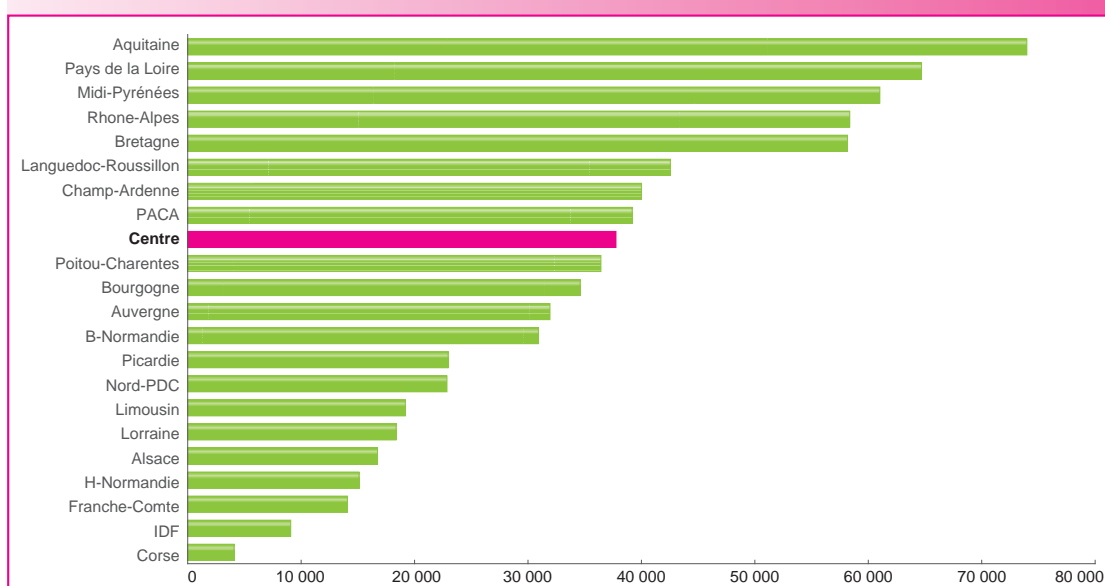


### Le Centre dans la moyenne nationale pour les actifs agricoles

En terme d'équivalents temps plein, ou unités de travail annuel (UTA), le Centre se classe au 9<sup>e</sup> rang des régions françaises avec 37 740 UTA, entre Provence-Alpes-Côte-d'Azur et Poitou-Charentes. Cette position doit cependant être relativisée en fonction de la taille des régions et corollairement du nombre d'exploitations. Ainsi, ramené au nombre de structures, le Centre compte, en moyenne, 1,5 UTA (comme la moyenne nationale) par exploitation

et se classe au 10<sup>e</sup> rang entre Champagne-Ardenne et Rhône-Alpes. Comparée aux autres régions, la région Centre peut donc être qualifiée de région moyenne en termes d'actifs agricoles. Ce sont les régions avec cultures spécialisées (vigne, arboriculture, légumes) qui comptent le plus d'actifs par exploitation : Pays-de-la-Loire, Aquitaine, PACA, Bourgogne.

Répartition des UTA agricoles par région



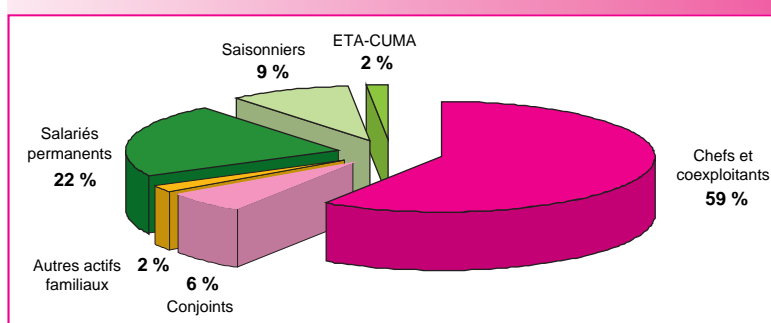
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Une main-d'œuvre surtout constituée par les chefs d'exploitation

Les chefs d'exploitations et les co-exploitants sont les piliers des exploitations : en 2010, ils accomplissent 59 % du volume de travail. Par rapport à 2000, leur part progresse de deux points au détriment du reste de la main-d'œuvre familiale et notamment des conjoints dont la part régresse de 4 points. Pour autant, la main-d'œuvre familiale reste prédominante en assurant 67 % du travail dans les exploitations. La contribution des salariés permanents se renforce passant de 19 % du travail fourni en 2000 à

22 % alors que la part de la main-d'œuvre saisonnière se maintient. Le travail des entreprises de travaux agricoles (ETA) et des CUMA reste marginal même s'il double en dix ans. D'un département à l'autre de la région, la répartition des catégories de main-d'œuvre varie. Ainsi, la proportion de salariés permanents et saisonniers est plus importante dans le Loiret, le Cher et l'Indre-et-Loire en lien avec les productions viticoles, arboricoles et maraîchères nécessitant de la main-d'œuvre.

Les catégories de main-d'œuvre dans le Centre



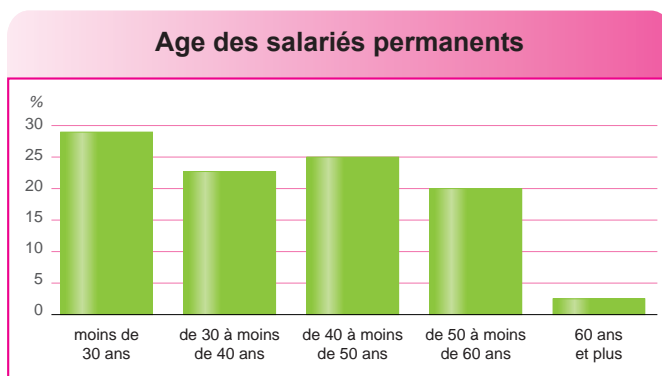
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## La main-d'œuvre non familiale : des salariés permanents plutôt jeunes

La main-d'œuvre non familiale représente près de 12 300 UTA dans la région dont les deux tiers correspondent à des salariés permanents, soit 9 850 actifs. On retrouve ces derniers surtout dans les orientations maraîchage-arboriculture (pour 25 %), grandes cultures (25 %) et viticulture (21 %).

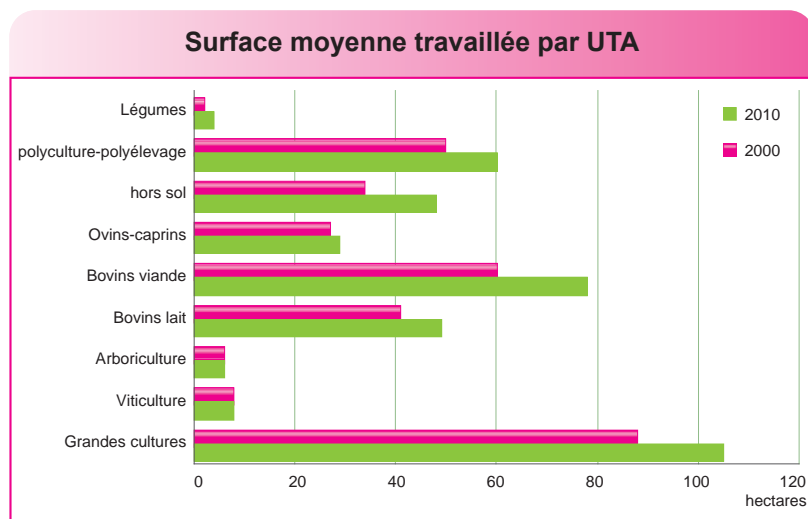
Dans 3 cas sur 4, il s'agit d'hommes plutôt jeunes : 30 % ont moins de 30 ans et plus de la moitié moins de 40 ans.

983 salariés permanents, soit 10 %, sont employés via un groupement d'employeurs et cela concerne principalement les orientations grandes cultures et maraîchage-horticulture.



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

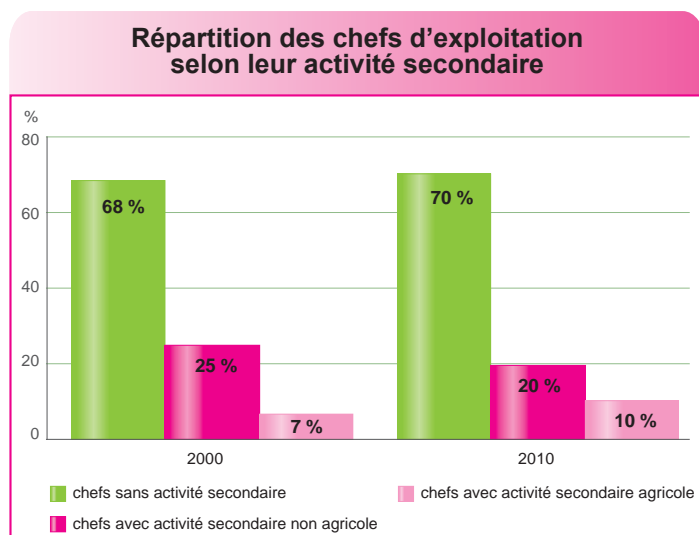
## La productivité du travail a progressé de 20 %



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Entre 2000 et 2010, la productivité du travail s'est fortement accrue : la production brute standard par unité de main d'œuvre (PBS par UTA) a ainsi progressé de 20 % dans la région. Un autre indicateur de productivité est la surface moyenne travaillée par UTA. Elle a augmenté de 12 ha, passant de 49 ha en 2000 à 61 ha en 2010. Ces gains de productivité sont à relier à une mécanisation accrue, notamment dans les secteurs des grandes cultures et des bovins-viande pour lesquels les progressions sont les plus importantes, respectivement 17 et 18 ha pour une UTA. Ces superficies moyennes par actif sont, évidemment, très différentes d'une orientation à l'autre. Ainsi, si elles atteignent 105 ha en grandes cultures, 78 ha en bovins-viande, elles ne dépassent pas 8 ha en viticulture, 6 ha en arboriculture et 4 ha en maraîchage.

## Près d'un tiers des chefs sont pluriactifs



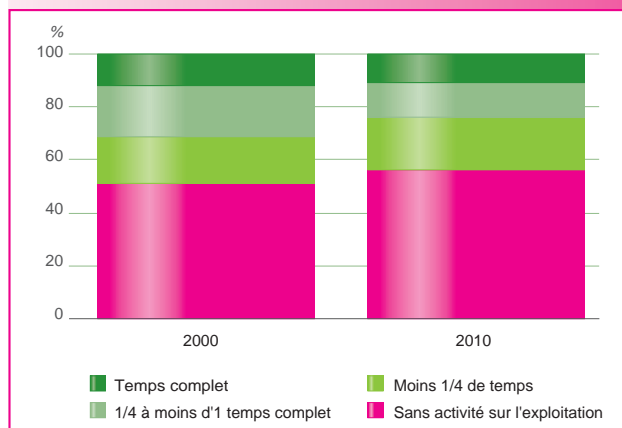
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

La pluriactivité concerne 7 500 chefs d'exploitation dans la région, soit 30 % des exploitants. Cette proportion a peu évolué depuis 2000. Deux fois sur trois, ces chefs pluriactifs ont une activité principale hors du domaine de l'agriculture (employés ou retraités en majorité) et l'activité agricole n'apparaît qu'en tant qu'activité secondaire.

Ces chefs pluriactifs se retrouvent le plus souvent dans l'orientation grandes cultures : cette orientation concerne 62 % des chefs pluriactifs pour 57 % de l'ensemble des chefs. Enfin, la pluriactivité concerne surtout les petites exploitations qui concentrent 46 % des chefs pluriactifs contre 26 % pour l'ensemble des chefs.

### Les conjoints des chefs d'exploitation travaillent de moins en moins sur l'exploitation

#### Activité des conjoints de chefs d'exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

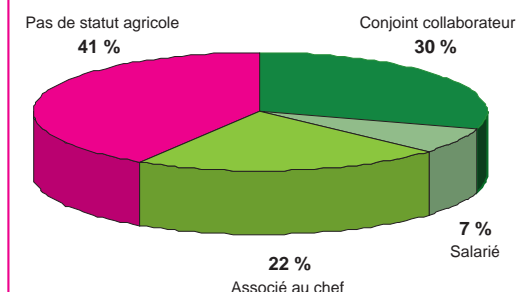
Les conjoints des chefs d'exploitation sont de moins en moins présents sur l'exploitation : 56 % n'exercent pas d'activité sur l'exploitation, cette part a progressé de 5 points en dix ans. De même, la proportion de conjoints travaillant moins d'un quart de temps a augmenté. Les conjoints partagent donc de moins en moins l'activité de leur époux ou épouse ; ils occupent la plupart du temps une activité hors de la sphère agricole : près de 60 % sont employés ou ont une profession intermédiaire (institutrice, infirmier, ...). On compte également des retraités et des femmes au foyer. Comparativement à l'ensemble des conjoints, ceux sans activité agricole concernent davantage les petites exploitations nécessitant moins de main-d'œuvre.

### Plus de 40 % des conjoints actifs n'ont pas de statut agricole

On dénombre 8 106 conjoints avec une activité sur l'exploitation mais seuls 11 % y travaillent à temps plein, le taux était identique en 2000. Dans près d'un tiers des cas (soit 2 412 conjoints), ceux-ci ont le statut de conjoint collaborateur, 22 % sont associés au chef, 7 % sont salariés mais plus de 40 % n'ont aucun statut agricole.

Par rapport à la moyenne des exploitations, on rencontre davantage de conjoints actifs dans les grandes exploitations sous forme sociétaire (EARL ou GAEC) pour des activités d'élevage ou de polyculture-polyélevage. Enfin, près de 60 % des conjoints ayant une activité agricole ont plus de 50 ans.

#### Statut des conjoints ayant une activité sur l'exploitation

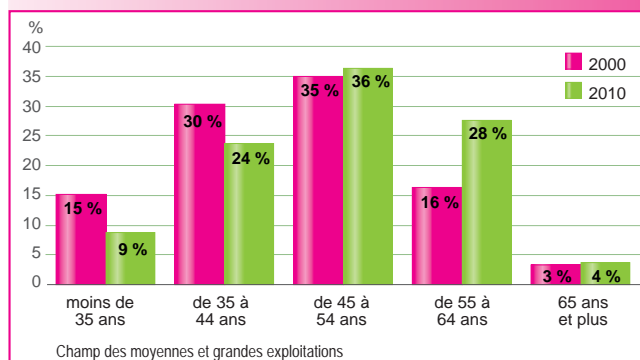


Source : Agreste - Recensement agricole 2010

### Des chefs d'exploitation de plus en plus âgés

L'âge moyen des chefs des moyennes et grandes exploitations atteint 49 ans en 2010 pour 46 ans en 2000, soit un vieillissement assez marqué de cette population. La part des chefs de 55 ans et plus est ainsi passée de 19 % à 32 % en dix ans. Ces derniers partent plus tardivement en retraite ce qui s'explique, notamment, par l'abandon du dispositif de préretraite. Conséquence de cette croissance des classes âgées, la proportion des jeunes chefs a régressé : les moins de 40 ans ne représentent plus que 18 % des chefs d'exploitations dans la région pour 29 % en 2000. Comparativement à l'ensemble, ces jeunes chefs sont davantage présents dans les orientations élevage ou polyculture-polyélevage (33 % des chefs de moins de 40 ans contre 30 % pour tous les chefs) que dans l'orientation grandes cultures.

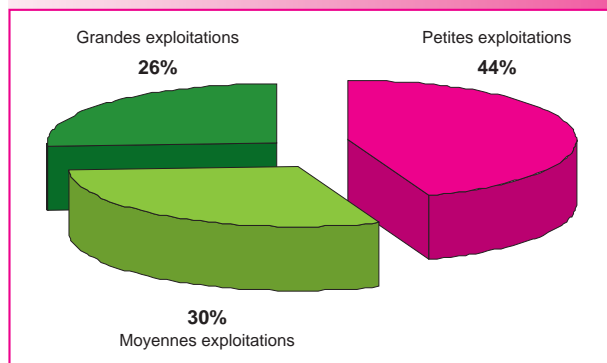
#### Age des chefs d'exploitation



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Seulement un chef d'exploitation sur cinq est une femme

### Répartition des femmes chefs d'exploitation selon la taille de l'exploitation



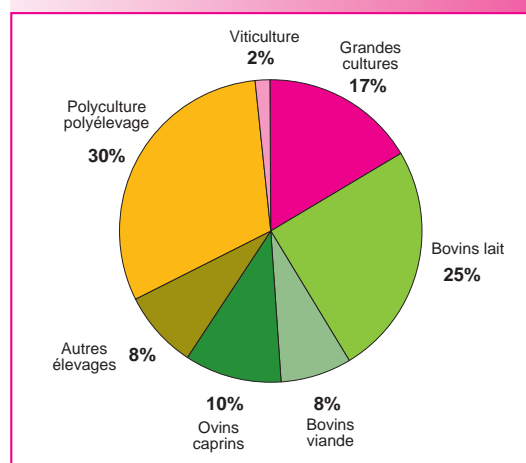
Source : Agreste - Recensement agricole 2010

Elles sont 4 900 à être chefs d'exploitation et représentent 20 % des chefs dans la région, c'est un taux identique à celui relevé en 2000. Elles sont surtout présentes dans les petites structures et apparaissent sous-représentées dans les grandes exploitations où on ne les retrouve que dans 26 % des cas contre 45 % pour l'ensemble des chefs d'exploitation. Les femmes chefs d'exploitation sont sur-représentées, par rapport à l'ensemble des chefs d'exploitation, dans les exploitations spécialisées en élevage et notamment dans le secteur des ovins-caprins ou des bovins et autres herbivores.

## 3 % des exploitations font appel au service de remplacement

En 2010, 685 exploitations ont eu recours au service de remplacement dans la région, cela correspond à 3 % des exploitations. En moyenne, les structures y font appel pour une durée de 21 jours dans l'année. Dans 90 % des cas, les exploitants s'adressent à un organisme de remplacement et seulement dans 7 % des cas, il s'agit d'un contrat direct entre l'exploitant et le salarié. L'appel au service de remplacement concerne surtout les exploitations d'élevage : polyculture-polyélevage mais également les exploitations spécialisées en bovins lait et en ovins-caprins en relation avec les impératifs liés à la traite quotidienne des animaux.

### Orientation des exploitations ayant recours au service de remplacement



Source : Agreste - Recensement agricole 2010

## Définitions

**Champ de l'étude** : l'étude a été réalisée sur l'ensemble des exploitations recensées à l'exception de l'âge des chefs d'exploitation évalué sur les moyennes et grandes exploitations.

### L'exploitation agricole :

C'est une unité économique qui participe à la production agricole et qui répond à certains critères :

- elle a une activité agricole soit de production, soit de maintien des terres dans de bonnes conditions agricoles et environnementales ce qui lui permet de recevoir des aides découplées de l'outil de production (DPU), soit de mise à disposition de superficies en pacage collectif qui lui permet de déposer un dossier de demande de prime herbagère agro-environnementale (PHAE).

- elle atteint une certaine dimension, soit 1 hectare de surface agricole utilisée, soit 20 ares de cultures spécialisées, soit une production supérieure à un seuil (1 vache ou 6 brebis mères...)

- sa gestion courante est indépendante de toute autre unité. L'existence d'une immatriculation au répertoire des entreprises et des établissements Sirene ou d'un identifiant de demande d'aide de la Politique agricole commune présume de l'indépendance de gestion.

### La main-d'œuvre familiale :

Les actifs familiaux comprennent les chefs d'exploitation, les coexploitants ainsi que les membres de la famille, conjoints du chef d'exploitation ou des coexploitants et enfants dès lors qu'ils fournissent un travail sur l'exploitation.

### La main-d'œuvre non familiale :

Elle comprend les salariés occupant un emploi permanent sur l'exploitation, les saisonniers (y compris stagiaires) ayant travaillé à temps complet ou partiel pendant une partie seulement de la campagne (durée totale inférieure à 8 mois), le travail effectué par du personnel d'entreprises de travaux agricoles (ETA) et de coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA).



### Définitions (suite)

#### L'unité de travail annuel (UTA) :

Elle permet de cumuler les différents temps de travail. Cette unité correspond à l'équivalent du temps de travail d'une personne à temps complet pendant un an.

#### La production brute standard :

Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes

sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de les classer en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros.

La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur orientation technico-économique.

## Méthodologie du recensement agricole 2010

### Le recensement agricole s'est déroulé de septembre 2010 à avril 2011.

Les résultats portent sur la campagne 2009 – 2010. Les recensements précédents avaient eu lieu en 2000, 1988, 1979, 1970. C'est l'une des plus importantes opérations statistiques du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche, de la Ruralité et de l'Aménagement du Territoire.

Le recensement s'effectue dans le cadre de la réglementation statistique de l'Union européenne et selon les recommandations des Nations unies. Pour répondre aux obligations internationales et communautaires, tous les pays de l'Union européenne ont effectué un recensement agricole entre 2009 et 2010, ce qui permet de comparer leur agriculture.

La confidentialité des données recueillies par le recensement agricole est assurée par la loi du 7 juin 1951 sur le secret statistique. Toute personne participant au recensement agricole est tenue au secret professionnel. Les informations individuelles recueillies ne sont connues que des statisticiens et ne sont transmises à aucun autre service de l'État.

Elles ne seront diffusées que sous forme agrégée, pour préserver les données individuelles et l'anonymat des agriculteurs.

### Qui a été recensé ?

Toutes les exploitations agricoles situées en métropole, dans les départements d'outremer et dans les collectivités d'outremer de Saint-Martin et Saint Barthélémy sont concernées.

L'exploitation agricole remplit 3 critères : avoir une activité agricole, avoir une gestion courante indépendante ; atteindre ou dépasser un certain seuil en superficie, en production ou en nombre d'animaux.

### La collecte sur le terrain

Le recensement agricole a été organisé par les services statistiques du ministère en charge de l'agriculture. La réalisation s'est effectuée à l'échelon régional par les services statistiques des directions régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (Draaf). Des enquêtrices et enquêteurs, recrutés et formés spécialement pour l'opération, ont rendu visite aux exploitants agricoles et ont rempli, avec eux, le questionnaire du recensement agricole. Les questionnaires ont été saisis directement sur ordinateur portable chez l'enquêté.

Afin d'alléger la charge de réponse pour les enquêtés, les informations d'origine administrative se sont substituées aux questions posées aux exploitants à chaque fois que cela était possible.

### Quelles données ont été recueillies ?

Quelques 700 données relevant de grandes thématiques ont été recueillies : les cultures et superficies cultivées, l'élevage et le cheptel, les modes de protection des cultures, l'équipement des exploitations, la diversification des activités, tourisme vert, la commercialisation des produits AOC, vente directe aux consommateurs, l'emploi salariat, emploi familial et le niveau de formation de l'exploitant, la gestion de l'exploitation, etc.

En revanche, le recensement agricole ne collecte pas les données financières des exploitations.

Le recensement agricole offre ainsi un portrait instantané et détaillé de l'agriculture. Il permet des comparaisons au niveau le plus fin, jusqu'à la commune. Il s'intéresse également aux plus petites exploitations.